

Cette liste des critères vous permet de préparer votre visite médicale et d'en discuter avec le médecin

### CRITERES DES AMENAGEMENTS DES ETUDES

	<b>Accessibilité des locaux, si besoin précisez :</b>
	- Badge ascenseur
	- Déplacement en fauteuil
	- Autres :
	<b>Transports, si besoin précisez :</b>
	- Accès pour transporteur
	- Place de parking
	<b>Accompagnateur</b>
	<b>Preneur de notes</b>
	<b>Tutorat/Soutien pédagogique</b>
	<b>Aides à la communication :</b>
	- Codeur LPC
	- Interprète LSF
	- Autres, précisez :
	<b>Matériel technique</b>
	- Ordinateur portable
	- Autres, précisez :
	<b>Agrandissements, précisez :</b>
	<b>Documents adaptés, précisez :</b>
	<b>Dispense d'assiduité, précisez :</b>
	<b>Autres, précisez :</b>

### CRITERES DES AMENAGEMENTS DES EXAMENS

	<b>Temps majoré : 1/3 temps</b>
	- épreuves écrites
	- préparation écrite des épreuves orales
	- épreuves orales
	- épreuves pratiques
	<b>Secrétaire d'examen et salle individuelle</b>
	<b>Reformulation / Relecture des sujets</b>
	<i>si besoin, précisez :</i>
	<b>Salle individuelle</b>
	<b>Salle réservée au temps majoré</b>
	<b>Matériel technique :</b>
	- Ordinateur portable
	- Autres, précisez :
	<b>Aides à la communication :</b>
	- Codeur LPC
	- Interprète LSF
	- Autres, précisez :
	<b>Agrandissements, précisez :</b>
	<b>Documents adaptés, précisez :</b>
	<b>Passage des épreuves en contrôle terminal</b>
	<b>Etalement des épreuves sur plusieurs sessions</b>
	<b>Conservation des notes durant 5 ans</b>

*L'avis médical émis par le médecin après la visite ne lie pas l'établissement.*

*La décision d'accompagnement et d'aménagement ne sera effective qu'au moment de la signature d'un arrêté spécifique émanant de la Présidente de l'Université.*